

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT de SAULTAIN

*Siège Mairie de SAULTAIN*

*Gestion :* Mairie de SAULTAIN  
U.S.A.N  
5 Rue du Bas – CS 70007  
RADINGHEM EN WEPPE  
59481 HAUBOURDIN

*Nombre de membres en exercice :* .....8

*Titulaires présents :* .....7

*Suppléants présents :* .....3

*Nombre de votants :* .....7

*Résultats du vote :*

*Pour* .....7

*Contre :* .....0

*Abstention :* .....0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*\*Objet : Délibération pour approbation : Compte de gestion 2022*

*Suite à la convocation qui lui a été faite 27/02/2023 , le Bureau de l'Association Foncière de SAULTAIN , s'est réuni en son siège sous la présidence Monsieur DERQUENNE Yann*

*Ce 23/03/2023 à 9H30*

*Le secrétaire des séances est Jean Luc BOUVIER*

*Etaient présents :*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture 3</u> MONSIEUR ITSWEIRE Stéphane MONSIEUR MORAGE Jean-Baptiste DESMET Jean-Guy	<u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture 1</u> LELEU Stéphane
<u>Membres proposés par la Commune 4</u> MONSIEUR DERQUENNE Yann MONSIEUR BOUVIER Jean-Luc MONSIEUR LANSSELLE Benoît MONSIEUR SOIGNEUX Joël, Maire	<u>Membres proposés par la Commune 2</u> MADAME ITSWEIRE POTDEVIN Françoise MONSIEUR MEURISSE Pascal

*Etaient absents*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture</u> <u>Membres proposés par la Commune</u>  ✓ Le Délégué DDTM ✓	<u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture 1</u> DEHAYNIN Stéphane <u>Membres proposés par la Commune</u>

Après la présentation du budget Primitif de l'exercice 2023 de l'AFR SAULTAIN et les décisions modificatives qui s'y rattachent, titres définitifs des créances à recouvrer, le bail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Bureau de l'Association Foncière déclare que le compte de gestion présenté par le receveur de la trésorerie de MARLY visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2022 soumis à son examen.

**Adopté à l'Unanimité**

**Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents**

**POUR COPIE CONFORME**

**LE PRESIDENT :**

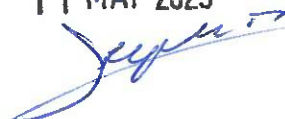
Association Foncière  
de Remembrement  
de SAULTAIN

**UN MEMBRE DU BUREAU**



Validé le

11 MAI 2023



Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer - Nord  
Service Départemental du Contrôle  
62 boulevard de Belfort - CS 90007  
59042 LILLE CEDEX

Le Président certifie que la présente délibération  
A été transmise en Préfecture au titre du contrôle  
De légalité le : 20.04.2023  
Et qu'elle a été publiée le :

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT de SAULTAIN

*Siège Mairie de SAULTAIN*

*: Mairie de SAULTAIN*  
*Gestion : U.S.A.N*  
*5 Rue du Bas – CS 70007*  
*RADINGHEM EN WEPPE*  
*59481 HAUBOURDIN*

*Nombre de membres en exercice : .....8*  
*Titulaires présents : .....7*  
*Suppléants présents : .....3*  
*Nombre de votants : .....7*  
*Résultats du vote :*  
*Pour .....7*  
*Contre : .....0*  
*Abstention : .....0*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*\*Objet : Délibération pour approbation : Affectation des résultats 2022*

*Suite à la convocation qui lui a été faite 27/02/2023 , le Bureau de l'Association Foncière de SAULTAIN , s'est réuni en son siège sous la présidence Monsieur DERQUENNE Yann*

*Ce 23/03/2023 à 9H30*

*Le secrétaire des séances est Jean Luc BOUVIER*

*Etaient présents :*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<i><u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture 3</u></i> <i>MONSIEUR ITSWEIRE Stéphane</i> <i>MONSIEUR MORAGE Jean-Baptiste</i> <i>DESMET Jean-Guy</i>	<i><u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture 1</u></i> <i>LELEU Stéphane</i>
<i><u>Membres proposés par la Commune 4</u></i> <i>MONSIEUR DERQUENNE Yann</i> <i>MONSIEUR BOUVIER Jean-Luc</i> <i>MONSIEUR LANSELLE Benoît</i> <i>MONSIEUR SOIGNEUX Joël, Maire</i>	<i><u>Membres proposés par la Commune 2</u></i> <i>MADAME ITSWEIRE POTDEVIN Françoise</i> <i>MONSIEUR MEURISSE Pascal</i>

*Etaient absents*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<i><u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture</u></i> <i><u>Membres proposés par la Commune</u></i>  <i>✓ Le Délégué DDTM</i> <i>✓</i>	<i><u>Membres proposés par la Chambre d'Agriculture 1</u></i> <i>DEHAYNIN Stéphane</i> <i><u>Membres proposés par la Commune</u></i>

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Résultat de l'année N - €  
Résultat de l'année N-1 - €  
  
Résultats cumulés à la clôture  
de l'exercice N - €

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'année N - 1 627,72 €  
Résultat de l'année N-1 16 405,87 €  
  
Résultats cumulés à la clôture  
de l'exercice N 14 778,15 €

**EXCEDENT GLOBAL DE '+' 14 778,15 €**

**DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT**

- Résultats cumulés de la section d'investissement - € (R001)  
- Restes à réaliser en recettes - €  
- Restes à réaliser en dépenses - €

**BESOIN DE FINANCEMENT REEL " INVESTISSEMENT " 'a**

- €

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Bureau décide :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte
- et le solde en report de la section de Fonctionnement du Budget Primitif,

- €  
14 778,15 €

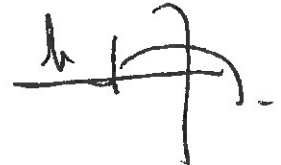
POUR COPIE CONFORME

Le Président

Un Membre du Bureau



Association Foncière  
de Remembrement  
de SAULTAIN



La président certifie que la présente délibération  
a été transmise en préfecture au titre du contrôle  
de l'égalité le :  
et qu'elle a été validée le :

2/04/2023

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer - Nord  
Service Départemental du Contrôle  
62 boulevard de Belfort - CS 90007  
59042 LILLE CEDEX

Validé le

11 MAI 2023

